

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 146 (2001)
Heft: 12

Rubrik: Courrier des lecteurs

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

un accroissement inadmissible de la violence des recrues? La hiérarchie militaire aurait-elle présenté des excuses? On peut s'attendre à tout, depuis que certains proposent que nos soldats n'aient plus leur arme personnelle à la maison, dans la foulée de la tuerie au Grand Conseil zougais par un dés-équilibré.

Au lieu d'une légitime indignation après les incidents d'Aarau et de Payerne, on a entendu des voix proposer que les militaires sortent en civil, pour ne pas «provoquer» les jeunes étrangers. Faut-il que même nos soldats s'adaptent aux lu-

bies des plus violents de nos hôtes étrangers, marchent dans la rue, vêtus en simples «pé-kins», et regardent leurs souliers pour n'indisposer personne? Depuis les «incidents», la hiérarchie recommande aux militaires de rester en groupes pendant leurs sorties, de ne pas répondre à la violence par la violence et, en cas de nécessité, de pratiquer «l'assistance à personne en danger». Comment un juriste, coupeur de cheveux en quatre, interprète-t-il cette dernière formule?

Cela sera-t-il suffisant si des agresseurs disposent de bates de base-ball? Et que devient

dans tout cela la dissuasion, cette stratégie qui a si bien réussi au petit Etat qu'est la Suisse? Nos stratèges l'auraient-ils oublié depuis la réalisation de l'Armée 95?

La hiérarchie militaire, les autorités politiques ne peuvent pas accepter, pratiquement sans broncher, que des soldats en sortie se fassent tabasser sans raison. Il en va de la crédibilité de notre défense. Il n'empêche que se révèle là un problème éminemment politique: l'importation d'une violence que plus personne ne maîtrise.

Colonel Hervé de Weck

Courrier des lecteurs

A propos de l'éditorial sur le terrorisme

«Il n'y a pas de terrorisme acceptable, quel que soit son niveau de violence et d'horreur», écrivez-vous dans votre dernier éditorial de la *RMS* d'octobre. On ne peut qu'être d'accord avec vous. Mais, à votre avis, peut-on employer indifféremment les termes «terrorisme» et «guerre», du moins dans leurs effets, si ce n'est sur leur fond? «Il n'y a pas de guerre acceptable, quel que soit son niveau de violence et d'horreur», car la guerre est bien violence et horreur... «Nous nous sentons tous solidaires des victimes innocentes, quelles que soient les erreurs politiques que les autorités de la super-puissance aient pu commettre.» Etes-vous également solidaires des victimes innocentes, quelles que soient les erreurs politiques que les autorités de la mini-puissance aient pu commettre, lorsqu'il s'agit de pauvres Afghans, par exemple?

Simple sujet de réflexion. Bien le bonjour.

Major Edouard Stutz

Nous sommes sur la même longueur d'onde... (rédacteur en chef)